

L'argent public au cœur du débat municipal

Règlement de « comptes », hier soir, au conseil municipal. Budget supplémentaire, emprunts toxiques, rapport d'activité d'Urbis park : les sujets de débat politique ou politicien n'ont pas manqué.

« Trop tardive, trop peu déterminée et peu avisée. » Juste après avoir promis de ne pas politiser le débat, l'adjoint aux finances n'a pas mâché ses mots sur la gestion des emprunts toxiques par l'ancienne municipalité. Philippe Habault a déroulé « le protocole » pour sortir de l'un de ces prêts (lire ci-contre). Et de conclure. « Je m'attends à ce que nous ayons un vote unanime sur cette question. »

C'est à Guillaume Garot (PS) qu'est revenue la conduite du débat pour l'opposition de gauche. Péreux exercice d'équilibriste en l'occurrence. « Il faut s'en réjouir bien sûr... », a commencé l'opposant avant de mettre en avant « des conditions du marché plus favorables » et surtout de faire valoir les efforts de la gauche, avant ceux du centre et de la droite aujourd'hui en responsabilité. « Il ne faut pas opposer les stratégies les unes aux autres. Il y a eu de la continuité ; c'est parce que nous avons été fermes avec les banques que vous pouvez afficher cette sortie, et c'est heureux. »

« Abstention positive »

C'est en voulant justifier le vote à venir de son groupe que Guillaume Garot a semblé perdre l'équilibre : « Parce que nous n'avons pas cette transaction, nous restons prudents. Nous nous sommes aperçus que parfois, le diable se loge dans les détails. » Dans ces conditions, le conseiller salue une démarche « qui va dans le bon sens »... Mais explique que ses partisans s'acheminent vers « une abstention positive, d'encouragement ».

Un pas de côté qui permet à François Zocchetto d'enfoncer le clou :



François Zocchetto et Guillaume Garot se sont notamment opposés sur la gestion des emprunts toxiques et sur la délégation de service public à Urbis Park.

« Le protocole transactionnel, vous l'avez *in extenso* et il n'y a rien d'autre. C'est un sujet compliqué mais si vous regardez le dossier, vous pouvez comprendre je pense. » « Si vous pouvez nous garantir que tous les documents sont présentés, nous votons ! », lance Garot, bravache.

Un contrat « déséquilibré »

« Beaucoup de personnes seraient déçues si vous vous absteniez... », appuie Philippe Habault. Dans l'opposition, Gisèle Chauveau se cabre mais son groupe finit par approuver le protocole d'accord et la souscription du nouveau prêt. Seul Aurélien

Guillot (PCF), s'abstient sur les deux points.

C'est un rapport particulièrement édifiant qu'a présenté, ensuite, Bruno Maurin, sur la première année de stationnement confié à Urbis Park. Un rapport d'activité qui « confirme les questions et les doutes » soulevés dès la signature du contrat de délégation de service public (lire par ailleurs).

« Le contrat conclu en 2012 est-il équilibré ? », a interrogé le conseiller municipal délégué, en rappelant que la Ville a participé « à hauteur de 30 % » aux investissements. Qu'elle a aussi, notamment, versé 65 000 € de compensation à Urbis Park parce que le délégataire n'a pas pu exploiter un parking appartenant à Réseau ferré de France, mais n'a reçu, de sa part, que... 2 000 € pour l'occupation de son domaine public. Et que, sur un an, « le déficit lié au stationnement a augmenté de plus de 100 000 € ».

« Est-ce qu'aujourd'hui on a un meilleur service aux Lavallois en ce qui concerne le stationnement ? Est-ce que les commerçants sont

satisfaits ? C'est la question de fond et oui, le stationnement est plus simple en centre-ville », a simplement commenté Guillaume Garot. Une réponse qui a un peu agacé le maire, François Zocchetto : « La question n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre le stationnement payant. Tout le monde est d'accord, a-t-il réagi. Ce qui est mis en évidence, avec les contrats et le rapport d'activité, c'est le caractère déséquilibré de ce contrat. Est-ce que cette DSP (délégation de service public) doit créer un déficit supplémentaire ? » Et le maire de s'interroger sur les « conditions de signature » du contrat. « Je regrette que vous ayez choisi ce mode de gestion et qu'une fois de plus vous ayez contribué à générer des déficits. »

« C'est parfaitement votre droit de contester les conditions de ce contrat. Nous aurions fait précisément la même chose », a conclu Guillaume Garot.

Céline BARDY
et Nicolas EMERIAU.

Absents

Hier soir, trois débatteurs de poids manquaient à la réunion du conseil municipal. La première adjointe UMP, Samia Soultani-Vigneron, avait donné pouvoir au maire. Dans les rangs de la gauche, le chef de file de l'opposition, Jean-Christophe Boyer, avait donné sa voix à Guillaume Garot. Enfin, Jean-Christophe Gruau, élu avec le soutien du FN, n'était, lui non plus, pas présent à la réunion.

Des investissements pour les associations



L'association de vol à voile aura bientôt un nouvel hangar pour ranger ses planeurs.

En attendant le vote du budget 2015, la municipalité souhaite démarrer dès maintenant quelques chantiers. Pour cela, elle a inscrit des dépenses au budget supplémentaires. 74 000 € financeront la construction d'un hangar pour le vol à voile. « Pour ranger les planeurs », précise François Zocchetto, le maire.

125 000 € vont permettre de lan-

cer les travaux d'extension du dojo des Francs-Archers, qui coûteront en tout, environ 300 000 €. 125 000 € iront au gymnase Pascal-Ménard dans le quartier du Bourny et enfin 100 000 € permettront de « refaire tous les abords » de l'USL. « C'est aussi notre façon de soutenir les associations concernées », commente le maire de Laval.

Parking : le contrat avec Urbis pointé du doigt



À Laval, les parkings font l'objet d'une délégation de service public à l'entreprise Urbis park.

Pour François Zocchetto, ses prédécesseurs ont laissé les clés du stationnement à l'entreprise privée Urbis « pour une durée anormalement longue : 10 ans ». Selon le maire, c'est ce qui ressort du rapport 2013 sur la délégation de service public en la matière. « Généralement, c'est parce que le délégataire doit faire de lourds investissements qu'on lui accorde un contrat de longue durée », pour qu'il les rentabilise. Or,

pour la nouvelle municipalité, ce n'était pas le cas pour les parkings. La Ville a fait 500 000 € d'investissements avant de remettre l'équipement à Urbis.

En 2013, la Ville a, en plus, versé une compensation de 140 000 € qui correspond à des entorses à l'exploitation, comme par exemple le parking au nord de la gare. Dans le même temps, la Ville a reçu 7 000 € de la part d'Urbis sur ses bénéfices.

Emprunts toxiques : de quoi parle-t-on ?

La Ville avait contracté deux emprunts à des taux imprévisibles. La nouvelle municipalité vient d'en renégocier un.

On en sait désormais un peu plus sur le détail de la négociation d'un des deux emprunts toxiques de la Ville. François Zocchetto, maire, l'avait annoncé lors de sa conférence de presse de rentrée (*Ouest-France* du 2 septembre), mais sans être très précis à l'époque.

L'emprunt renégocié a été contracté sous le mandat de François d'Aubert, ancien maire UMP de Laval. Le prêt était qualifié de toxique en raison d'un taux pouvant varier à un niveau très élevé. « Il a été ramené à un taux fixe de 4,6 % maximum au lieu de 5,45 % minimum. Cela représente un minimum d'économie de 207 000 €. On peut dormir tranquille sur cet emprunt-là », s'est félicité, hier, François Zocchetto.

Concrètement, Philippe Habault, adjoint aux finances, a expliqué que la Ville avait contracté un nouveau prêt de 7,690 millions d'euros auprès de la Sfil, pour couvrir le reste à rembourser sur neuf ans de l'emprunt

toxique. « Et la pénalité de remboursement anticipé du prêt a été divisée par cinq. »

Les élus expliquent que cette renégociation a, en plus, ouvert de nouvelles possibilités d'emprunts avantageux pour la Ville. En 2015, la municipalité empruntera 6 millions d'euros - toujours à la Sfil - « à 2,9 % maximum ». Sur les deux opérations (sortie de l'emprunt toxique et accès à des prêts à taux préférentiels), l'adjoint aux finances estime à « 437 000 € » le bénéfice minimum pour la Ville.

Quant au second emprunt toxique, « nous faisons actuellement savoir à la banque Depfa que nous serions disposés à négocier ». La mairie doit encore rembourser « 10 millions d'euros sur onze ou douze ans, avec un taux qui était l'an dernier de 21 % ». Indexés sur le franc suisse, les intérêts ont représenté 1,8 million d'euros en 2013.

C. B.

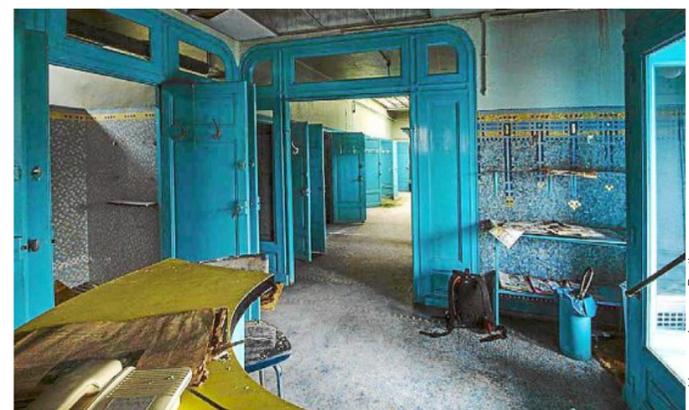
« Moi je suis au million près, et même, à l'euro près ! »

François Zocchetto, maire, au sujet de 1,6 million d'euros de charges de personnel non inscrites au budget primitif par l'ancienne municipalité.

« La mathématique, c'est un plus un font deux. »

Guillaume Garot, élu PS, contestant le chiffre de 1,6 million d'euros de charges de personnel non prévues dans le budget primitif élaboré par sa majorité.

200 000 € pour les bains douches



Les bains douches renferment des mosaïques d'un célèbre artiste, Odorico.

« C'est un magnifique bâtiment. Le seul bâtiment art déco que nous ayons à Laval », a plaidé Didier Pillon, adjoint à la culture en présentant le projet de rénovation des anciens bains douches. Les élus ont adopté, hier, le principe de leur rénovation pour un coût estimé entre « 200 000 € et 220 000 € ».

Les travaux consisteront à rénover la verrière, à rendre le lieu accessible aux personnes à mobilité réduite et à créer une sortie de secours. Un dernier élément qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil du lieu de 17 à 80 personnes.

Côté budget, Didier Pillon a expliqué qu'il espérait 30 % de subventions de la part de l'État, intéressé pour ajouter les bains douches à

l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. La Fondation du patrimoine a aussi aidé à la mise sur pied d'un club de mécènes, « 18 chefs d'entreprises » qui seraient prêts à financer « plus de 30 % du montant total des travaux et une souscription va également être lancée auprès de tous les Lavallois ». « Quelle sera l'affectation de ce lieu », a interrogé Gisèle Chauveau, élue de la gauche. « Cet équipement a vocation à être un lieu culturel », a répondu Didier Pillon qui a parlé d'expositions, de concerts et évoqué la possibilité d'aménager une partie muséale. Une façon de rappeler aux visiteurs la destination originelle du bâtiment.

À votre service

Dératisation

	Lutte contre les rats, souris, insectes, guêpes et frelons, puces, cafards, taupes... Devis gratuits. Intervention rapide.
	Présence sur tout le département Particuliers, entreprises, collectivités Tél. 02 43 53 53 54

Négoce de bois

	LE GRANULE DE BOIS En vrac ou en sac de 15kg, Transport GRATUIT pour 1 palette achetée* OFFRE valable jusqu'au 30 octobre 2014 * voir conditions dans nos points de vente Pour toutes informations, contactez le 02 43 07 24 08 - www.amc-energies.fr
--	---

Carnet

Naissances

Centre hospitalier, 33, rue du Haut-Rocher : Gabin Prevost, Laval ; James Diard, Laval ; Maylee Salmon, Sacé ; Noéline Bréhin, Cossé-le-Vivien ; Adelin Ferez, Bonchamp-lès-Laval ;

Louise Lu, Laval.

Décès

Madeleine Huault épouse de Joseph Besnier, 86 ans, Montsûrs ; Robert Clerc, 97 ans, Laval.

Ouest-France à votre service

Annoncer un événement (réunions, fêtes, idées de loisirs) : www.infocale.fr
S'informer sur internet : www.ouest-france.fr
Recevoir le journal avant 7 h 30 : 02 99 32 66 66 ou www.abonnement.ouest-france.fr
Passer une petite annonce par téléphone : 0 820 000 010 (numéro indigo réservé aux particuliers : 0,12 € TTC la minute), paiement par carte bancaire. **Publicité** : Précom, 6, rue de la Paix, tél. 02 43 59 25 50. **Avis d'obsèques** : 0 810 060 180 (coût d'un appel local), tous les jours jusqu'à 20 h ; le samedi jusqu'à 17 h pour parution le dimanche. **Diffuser une annonce d'emploi** : 0 820 200 212 (0,12 € TTC/minute).